Image not found or type unknown

conge impose par employeur (industrie)

Par **CFPPT**, le **09/12/2011** à **20:12**

bonjour

la semaine derniere , mon employeur sort une note de service en nous signalent une baisse de production importante et que la societe va fermer partiellement le 16 decembre au soir (PS:certain secteur on travaillé le jour ferie 11 nov 2011....). Normalement ; nous fermons entre noel et nouvelle an soit 4jrs . Avec cette contrainte , nous devons prendre 9 jrs (congé et RTT), est ce autorise ? On a entendu parler de jour de carence , est ce le cas ?
Merci de repondre afin de savoir si mon employeur respecte la loi.salutations.

Par **P.M.**, le **09/12/2011** à **21:26**

Plutôt qu'un délai de carence c'est normalement un délai de prévenance pour fixer les dates des congés payés qui devraient l'être au moins un mois avant...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés